Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20261109-DEL20261104_85-DE

Réf. : DEL20261104-85

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-six, le 04 novembre le conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Madame Dominique MARTIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 30 octobre 2026

PRESENTS (17)
Mme Dominique MARTIN, M. Pascal JOSSE, Mme Agnès GUILLO, M. Alain CHOTARD, Mme Valérie DUBOIS, M. Clément CHOTARD, Mme Stéphanie DUBOIS, M. Cyrille MONNERAIS, M. Adrien GILLARD, Mme Valérie LERAT, M. Vincent MONNERAIS, Mme Katy LETORE, M. Thierry ROBIN, Mme Marie-Thérèse LUCAS, M. Guénaël LAUNAY, M. Corentin PERRICHOT, M. Philippe ROBO.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (1) :
M. M. Mickaël BOIXEL, ayant donné pouvoir à M. Guénaël LAUNAY.

ABSENTS (1) :
Mme. Aurélie LOEZIC.

Délibération DEL20261104-85 – TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2027

Madame Agnès GUILLO, Adjointe au Maire, déléguée aux finances informe à l'assemblée que le conseil municipal doit approuver les tarifs de l'assainissement collectif pour l'année 2027. Pour rappel, la tarification actuelle est de : de 26,00 € HT pour un abonnement et de 1,06 € HT pour le m3. Afin de pouvoir assurer les investissements en cours et futurs il est utile d'augmenter ces recettes régulièrement tous les ans. Il est donc proposé d'augmenter les tarifs de 2%, soit légèrement en dessous de l'inflation qui est à ce jour de 3,4% (Estimation Insee pour octobre 2026).

Il est donc proposé les tarifs suivants pour l'année 2027 :
Forfait annuel : Part fixe communale : 26,52 € HT.
Redevance assainissement : part variable au m3 : 1,08 € HT.
Il est demandé au conseil municipal de :

D'approuver l'augmentation des tarifs de l'assainissement collectif 2027.
De valider les tarifs ci-dessus.
D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Agnès GUILLO, Adjointe au Maire, déléguée aux finances et en avoir délibéré, à la majorité, (Résultat du vote : 17 votes pour, 1 vote contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Approuve l'augmentation des tarifs de l'assainissement collectif 2027.
Valide les tarifs ci-dessus.
Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Dominique MARTIN



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 10/11/2026,
Et l'extrait au registre des délibérations ayant été transmis en préfecture le 10/11/2026